

# CONCOURS DE PROFESSEUR(E) DES ÉCOLES (CRPE) 2018

Résultats d'admission : le 22 juin 2018 sur [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr)

Félicitation, vous êtes admis(e) au concours de professeur(e)  
des écoles 2018 dans l'académie de Grenoble !

## VOUS DEVEZ DÉSORMAIS :



1. SAISIR VOS VŒUX D'AFFECTATION DÉPARTEMENTAUX POUR VOTRE ANNÉE DE STAGE :

**DU VENDREDI 22 AU MARDI 26 JUIN 2018 A MINUIT**

sur ORIANEE, via le site [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr), vignette "CRPE 2018"

Un message vous avertira de l'ouverture de l'application ORIANEE



2. CONSTITUER ET RENVOYER VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF :

**POUR LE 29 JUIN AU PLUS TARD**

Consultez les pièces à fournir et les documents à télécharger, remplir et renvoyer, sur le site [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr), vignette "CRPE 2018"



3. VOUS INSCRIRE A L'ESPÉ :

Consultez l'espace dédié aux candidatures de l'ESPÉ :

<https://espe.univ-grenoble-alpes.fr/formations/scolarité-et-inscriptions/candidatures/>

## A NOTER :



**LES RÉSULTATS D'AFFECTATION VOUS SERONT COMMUNIQUÉS PAR COURRIEL LE MERCREDI 4 JUILLET 2018.**

Vous serez professeur(e) stagiaire à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**VOUS SEREZ INVITÉ(E) PAR COURRIER À PARTICIPER AUX JOURNÉES D'ACCUEIL DES PROFESSEUR(E)S STAGIAIRES**

Elles se dérouleront dans votre département d'affectation, dès le mardi 28 août 2018, réservez ces dates !

